

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2355

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 3

Substituer à l'alinéa 14 les trois alinéas suivants :

« E. – L'article 1586 *sexies* est ainsi modifié :

« 1° Au I, la référence : « II » est remplacée par la référence : « II *bis* » ;

« 2° Le I *bis*, le II et le c du 2 du VI sont abrogés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.